

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**06-04-2023-14**

Date de convocation le 06/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Procurations 1

Votants : 14

Le six avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Étaient présents** : Mmes ETCHART, BAZIARD, GRAUX, GUITTONNEAU, LOQUET, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LAPETRE, HILLOU, LETARGUA, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M. SALEFRANQUE

**Avait donné pouvoir** : Mme CAZENAVE pouvoir à Mme GUITTONNEAU

**OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal pour l'exercice 2023.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 064-216403964-20230406-06\_04\_2023\_14-BF



<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	999 725.16 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	698 900.00 €
014	Atténuations de produits	250 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	568 360.00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	5 000.00 €
042	Opérations de transfert entre sections	100 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 900 000.00 €
<b>Total</b>		<b>5 521 985.16 €</b>

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
70	Produits des services, domaines et ventes	90 000.00 €
73	Impôts et taxes	1 128 433.00 €
74	Dotations et participations	1 666 874.00 €
75	Autres produits de gestion courante	165 000.00 €
76	Produits financiers	10.00 €
77	Produits exceptionnels	5 000.00 €

78	Reprises provisions semi-budgétaires	300.00 €
013	Atténuations de charges	11 000.00 €
002	Résultat reporté	2 455 368.16 €
<b>Total</b>		<b>5 521 985.16 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 064-216403964-20230406-06\_04\_2023\_14-BF

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
10	Dotations, fonds et réserves	1 547,00 €	10 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions à reverser)		4 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles		40 000.00 €
204	Subventions équipement versées		70 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	37 352.00 €	358 352.00 €
23	Immobilisations en cours	21 948.00 €	1 498 000.00 €
27	Autres immobilisations financières		5 000.00 €
	83 LENDRESSE Parc des sports	3 000 000.00 €	
	88- CHATEAU DE MONT	520 000.00 €	500 000.00 €
	93- MAISON FAMILIALE ET RURALE	19 000.00 €	
	95- Salle Point Jeunes		13 000.00 €
	96- Maison Assistantes Maternelles	400 000.00 €	200 000.00 €
	99- Groupe Scolaire Rafraichissement		200 000.00 €
	100-Création d'une voie verte		100 000.00 €
041	Opérations d'ordre		27 048.00 €
<b>Total</b>		<b>3 999 847.00 €</b>	<b>3 088 048.00 €</b>

<b>Total des dépenses cumulées</b>	<b>7 087 895.00 €</b>
------------------------------------	-----------------------

Recettes :

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
001	001 Résultat Investissement reporté		211 811.12€
10	Dotations et fonds divers		3 840 035.88 €
27	Autres immobilisations financières		5 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions à reverser)		4 000.00 €

040	Opérations d'ordre entre sections		100 000.00 €
041	Opérations patrimoniales		27 048.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		2 900 000.00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>7 087 895.00 €</b>

<b>Total des recettes cumulées</b>	<b>7 087 895.00 €</b>
------------------------------------	-----------------------

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**ADOPTE** le budget 2023.

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

  
  
Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 064-216403964-20230406-06\_04\_2023\_14-BF



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 064-216403964-20230406-06\_04\_2023\_14-BF